

COUNTRY DANCING

Association loi 1901 (n° W142011300 du 15 novembre 2015)
Siège social : 18 rue du Général Morel 14112 Bieville Beuville
Tél : 06 15 34 83 74 **Mail** : clarisse.fougeray.14@gmail.com

Fiche d'inscription 2026/2027

Nom : ……

Prénom : ……

Né(e) le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ à …… Département ……

Adresse : ……

Ville : ……CP……

E-mail : ……

Téléphone port : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _
Avez-vous déjà pratiqué la danse country ? OUI NON
Si oui, combien d'année ? ……

Choix du cours

- ☐ Débutant de 17h30 à 18h25 le mercredi
- ☐ Débutant + de 18h30 à 19h25 le mercredi
- ☐ Novice de 19h30 à 20h25 le mercredi
- ☐ Intermédiaire de 20h30 à 21h25 le mercredi
- ☐ Débutant+ de 18h à 19h le jeudi
- ☐ Novice de 19h à 20h le jeudi
- ☐ Intermédiaire de 20h à 21h le jeudi

Cotisation

La cotisation pour l'année 2026/2027 à l'association COUNTRY DANCING est fixée à :

- ☐ **50 €** pour les enfants **à partir de 10 ans** pour un soir de cours
- ☐ **65 €** pour les adultes de Biéville Beuville pour un soir de cours
- ☐ **70 €** pour les adultes hors Biéville Beuville pour un soir de cours
- ☐ **120 €** pour les couples pour un soir de cours
- ☐ **90 €** pour mercredi **ET** jeudi
- ☐ **120 €** pour mercredi **ET** jeudi
- ☐ **130 €** pour mercredi **ET** jeudi
- ☐ **230 €** pour mercredi **ET** jeudi

Règlement par espèce ou chèque uniquement.

La cotisation comprend :

- La participation aux cours de danse
- Adhésion à la FFBA
- Frais de gestion
- Assurance
- Droit SACEM pour la diffusion de la musique

Pièces à fournir

→ La fiche d'inscription remplie
→ Règlement de la cotisation annuelle par espèces ou par chèque à l'ordre de Country Dancing

---

Droit à l'image

J'autorise / Je n'autorise pas * l'Association COUNTRY DANCING à diffuser sur tous supports, dont réseaux sociaux, des photographies
ou des films pris lors des cours, manifestations, démonstrations, sur lesquelles je figure.
(Nom et Prénom) _____ en vue de les diffuser dans des documents édités par l'association ou dans des publications locales.

* barrer la mention inutile SIGNATURE :

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant au secrétariat de l'Association.